

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SARROLA-CARCOPINO



Département de la Corse-du-Sud



Délibération numéro
2026-35

Rapporteur
Alexandre Sarrola

Secrétaire de séance
Alain Bettini

Date de la convocation
27 août 2026

Date de la séance
31 août 2026

Nombre de membres
composant l'assemblée
23

Nombre de membres
en exercice
23

Nombre de membres
présents
19

Quorum
12

OBJET : Pose d'une plaque commémorative en mémoire de Jean-François Sarrola à Piazza Maio

L'an deux mille vingt-six, le 31 août, le conseil municipal de Sarrola-Carcopino, légalement convoqué le 27 août 2026 conformément à l'article L 2121 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, **Alexandre SARROLA**.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jeanne Bastianaggi, Olivier Sarrola, Marie-Laurence Sotty, Jean-Paul Leccia, Noëlle Cerati, Elodie Canazzi-Andreani, Marc Muselli, Jean-Philippe Arrighi, Marie-Françoise Faggianelli, Laurent Carcopino-Tusoli, Jean-François Cattelaggi, Estelle Fontrier, Brigitte Chirigoni, Anne Nocera, Alain Bettini, Jean-Joseph Battistelli, Jean-Philippe Bonardi, Etienne Moziconacci

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Hyacinthe Baldini (procuration Marc Muselli), Gérard Figari (procuration Marie-Laurence Sotty), Maryse Piovanacci-Laffitte (procuration Jeanne Bastianaggi), Dominique Ruggeri (procuration Alexandre Sarrola)

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Néant

Le Maire expose au conseil municipal le souhait de la commune d'honorer la mémoire de Jean-François Sarrola, ancien élu de la commune de 1983 à 2020, ancien 1er adjoint, décédé le 7 juin 2020.

Il précise que Jean-François Sarrola a été à l'initiative de l'aménagement de la place dont l'inauguration est prévue dans les prochaines semaines.

Il est proposé de rendre hommage à Jean-François Sarrola en apposant une plaque commémorative dans un espace public symbolique, à savoir Piazza Maio.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Considérant l'attachement de la commune à la mémoire de Jean-François Sarrola et l'importance de saluer ses actions au service de la collectivité ;

Considérant que le lieu d'implantation choisi est particulièrement adapté pour ce témoignage de reconnaissance ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1^{er} : Approuve la pose d'une plaque commémorative en mémoire de Jean-François Sarrola à Piazza Maio.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Dit que la présente délibération fera l'objet des formalités de publicité prévues par le code général des collectivités territoriales.

POUR	23	Procuration(s)	4
CONTRE	0	Procuration(s)	0
ABSTENTION	0	Procuration(s)	0

Délibéré à Sarrola-Carcopino, le 31 août 2026

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la commune.